

PIECES A FOURNIR A L'APPUI D'UN DOSSIER DE PRET IMMOBILIER

PIECES COMMUNES A TOUT DOSSIER DE PRET :

- Demande de prêt à rédiger
- Trois derniers bulletins de salaire ou trois derniers bilans ou justificatifs de revenus
- Attestation de travail précisant la date de départ à la retraite
- Photocopie légalisée de la pièce d'identité
- Titre de propriété (certificat administratif* ou permis d'habiter ou titre foncier) de la parcelle
- Certificat d'engagement ou de non engagement de votre employeur
- Certificat d'engagement ou de non engagement de votre banque
- Tirage cadastral ou plan de situation de la parcelle (ou levée topographique en deux Exemplaires originaux)

NB : Pour les béninois résidents à l'extérieur, ajouter le contrat de travail et les 6 derniers relevés bancaires.

*Pour la prise d'une garantie, il est converti en titre foncier

1.) POUR UN ACHAT DE PARCELLE OU DE MAISON DEJA CONSTRUITE :

- Pièces communes à tout dossier de prêt (voir liste ci-dessus)
- Attestation notariée (précisant le titre de propriété et le prix de cession) ou Promesse de vente sous seing privé (précisant le titre de propriété et le prix de cession)

NB : Choisir de préférence une parcelle déjà munie d'un titre de propriété (titre foncier ou permis d'habiter ou certificat administratif)

2.) POUR UN ACHAT DE MAISON AUPRES D'UN PROMOTEUR IMMOBILIER

- Pièces communes à tout dossier de prêt (voir liste ci-dessus)
- Contrat de réservation

3.) POUR CONSTRUIRE OU ACHEVER, ETENDRE, OU AMELIORER UNE MAISON :

- Pièces communes à tout dossier de prêt (voir liste ci-dessus)
- Plan de construction
- Devis de construction ou de réfection :
 - Devis des travaux déjà réalisés (cas de l'achèvement de maison)
 - Devis des travaux à réaliser
- Autorisation de construire (pour les bâtiments de grand standing, à partir de R+1)